

## **Relevé synthétique des décisions du conseil municipal du 23 juin 2022**

### **Etaient présents :**

*Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, adjoints ; Aurore SOONEKINDT, Jacques DEVULDER conseillers délégués ; Benoit DESTEIRDT, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Aurélien JOOS ,  
conseillers.*

### **Absents excusés:**

*Franck RICHARD donne pouvoir à Sylvie WAREMBOURG ; Roger FEBURIE à Laurence BERTELOOT ; Martine GHEKIERE à Franck SPICHT ; Vincent COLAERT à Chantal COMYN ; Isabelle MELLIET à Virginie CHRZANOWKI ; Juliette ACHTE à Aurore SOONEKINDT*

## **Finances**

### ***Modification des critères d'application du tarif communal « Zegerscappelais » pour les activités extrascolaires et la restauration municipale.***

Le conseil valide que le tarif préférentiel pour les Zegerscappelais concerne également les non zegerscappelais qui peuvent justifier du paiement d'un impôt sur la commune (de type taxe foncière)

### ***Subventions aux associations Le Messenger de l'Yser et Z.E.S.T.E (Zegers Esprit Sport et TError)***

Suite à la transmission des éléments manquants de l'association Le Messenger de l'Yser et à la création de l'association Z.E.S.T.E (qui assurera entre autres l'organisation du duathlon) le conseil attribue une subvention de 100€ pour la première et de 1 500€ pour la seconde.

### **Diagnostic complémentaire Travaux de sécurisation de l'église – Dépôt d'une nouvelle demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles : Cf communiqué.**

Le montant des travaux et missions (investigations intérieures et mise en sécurité de l'extérieur de l'édifice) s'élève à 70 842 € HT.

Le Conseil autorise Mme le Maire à déposer un nouveau dossier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui annule et remplace le précédent pour une demande de subvention à hauteur de 30% de la dépense HT soit 21 252 €.

Pour rappel, un dossier de demande de subvention avait déjà été déposé auprès du Conseil Départemental à hauteur de 6 976 €.

### **Travaux salle des associations : information des offres reçues**

F SPICHT précise que suite à réception des offres des entreprises, le montant total des travaux est réévalué à 262 833, 51 € contre 255 231 € estimés par l'architecte. La part communale passe de 138 425 € à 146 027 soit 42 % du total des charges du projet (346 057 €). Ainsi les ordres de travaux pourront être adressés aux entreprises et les travaux se poursuivent après les premiers travaux de couverture en cours.

-

### **Foncier**

#### ***Rue du Maréchal LECLERC***

En 2000 et 2007, par baux emphytéotiques, la commune de Zegerscappel a mis à disposition de la SA HLM Le Cottage Social des Flandres, du foncier lui appartenant afin d'y construire 24 logements.

Il y a quelques mois, un locataire a fait valoir son intérêt à acquérir la maison qu'il loue mais la vente ne peut être envisagée par le Cottage que si la SA HLM est également propriétaire du foncier. Se pose donc la question de la vente par la commune à la SA HLM Le Cottage de l'ensemble des parcelles.

Fin 2021, un premier contact a été pris avec le Cottage. Celui-ci proposait informellement 6000€ par parcelle quelle que soit la taille de celle-ci. Soit pour les 24 logements 144 000€.

A ce jour, la commune a établi une saisine des services du Domaine pour estimation de la valeur des parcelles. Le Conseil donne mandat à Madame le Maire pour entamer les négociations avec Le Cottage Social des Flandres sur la vente de la globalité des parcelles.

#### ***10 rue de la Mairie***

En 1994, la commune de Zegerscappel a signé avec le PACT (SOLIHA maintenant) un bail à réhabilitation pour l'immeuble situé 10 rue de la Mairie. Cet immeuble comprend 4 logements : un T4, un T3 et deux T2. Tous les logements sont loués.

Ce bail est échu depuis fin 2019, ce qui signifie que la commune redevient théoriquement

propriétaire de l'immeuble. Conformément à celui-ci, un état des lieux de sortie doit être réalisé. Après visite des logements, les élus ont considéré que des désordres existaient, et ont donc demandé à SOLIHA la remise aux normes des logements avant réalisation de l'état des lieux.

Comme pour le point plus haut, les élus estiment que la commune n'a pas fonction de bailleur et qu'en l'état actuel de ses ressources humaines, elle n'a pas les moyens d'assurer le suivi de locataires, la gestion des logements tant d'un point de vue financier que du suivi de travaux. Aussi a-t-elle entrepris des contacts pour envisager la vente de cet immeuble à des bailleurs sociaux et a mandaté les domaines afin de disposer d'une évaluation de leur part.

Le Conseil donne mandat à Madame le Maire pour entamer les négociations dans l'objectif de vendre cet immeuble.

### ***Contrats Aidés***

2 contrats aidés (CUI-CAE-PEC) arrivent à échéance le 31/08/2022, et le 22/10/2022 (missions hygiène et entretien des bâtiments, l'aide à l'accueil, le périscolaire, la surveillance et l'encadrement des élèves notamment sur la pause méridienne) , le conseil valide leur remplacement sous même statut.

### ***Informations diverses CCHF***

Un poste de conseillère «France Renov » pour les foyers est à disposition et sera au siège de la CCHF à temps complet

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) passe pour approbation au conseil communautaire du 7 juillet. Pour la commune de Zegerscappel, pas de changement. Si approbation le 7 juillet 2022, la mise en application du PLUI sera effective fin juillet

### **Jeunesse :**

#### ***Uniformisation des inscriptions aux accueils de loisirs extrascolaires***

Les accueils de loisirs extrascolaires sont les accueils de loisirs des petites et grandes vacances scolaires.

Ces accueils sont identiques par leur fonctionnement qui est à la semaine, mais divergent

par leur inscription qui se fait à la journée pour les petites vacances scolaires et à la semaine pour les vacances d'été. Dans ce cadre, dans un souci d'uniformisation et de cohérence pédagogique, désormais les inscriptions des petites vacances scolaires s'établiront aussi à la semaine.

### ***Informations ALSH Eté 2022.***

L'accueil de loisirs de cet été fonctionnera du 11 juillet au 05 août 2022. 75 enfants de 4 à 12 ans sont inscrits avec en moyenne 60 enfants les 3 premières semaines et 40 enfants la quatrième.

L'équipe pédagogique sera composée de 7 animateurs : 3 agents de la commune et 4 recrutements vacataires. Les sorties programmées : Le studio 43, la plage, le fort aventure, Audoland, Steene Aventures, Dennelys park ... un inter centres sera réalisé avec l'accueil de loisirs de Bollezeele sous forme d'Olympiades. Une Kermesse de fin de centre aura lieu le vendredi 5 août après-midi.

### **Divers**

Aurélien Joos questionne autour du projet de rénovation du pont de l'Yser. Mme le Maire fait état des informations fournies par la CCHF à savoir que le projet est au niveau des études (étude topographique et diagnostic plomb-amiante réalisés ; étude de sols restant à mener, consultation d'un maître d'œuvre à lancer) mais ne sera pas opérationnel avant 2023. Chacun s'accorde à dire que la pertinence serait la réalisation des travaux sur juin et juillet.